



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

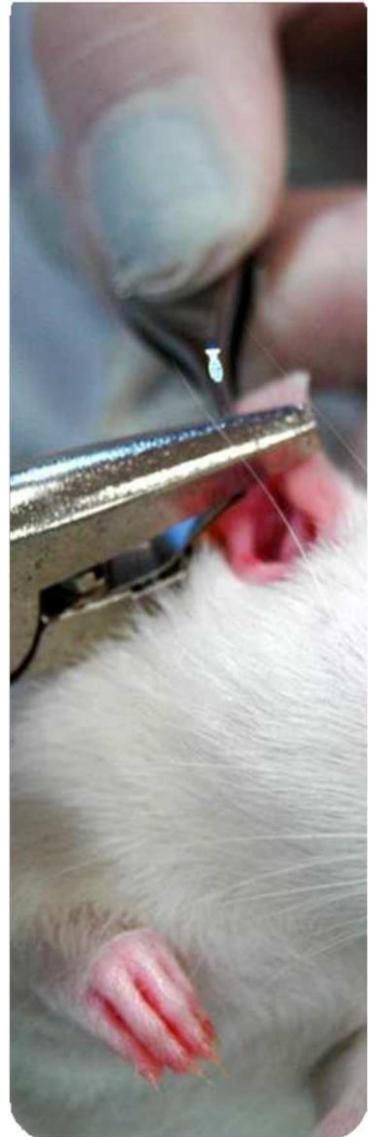
ANNEXE 3

REFERENTIEL DE DIPLÔME

Baccalauréat professionnel « Technicien en expérimentation animale »

Référentiel de diplôme créé par l'arrêté modifié du 5 juillet 2011

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Technicien
en expérimentation animale”



Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Technicien
en expérimentation animale”

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel décrit les emplois de technicien en expérimentation animale hautement qualifié de niveau IV.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

L'expérimentation animale consiste à analyser le fonctionnement des systèmes biologiques du règne animal, à partir d'études sur un animal vivant qui est doué de sensibilité.

L'expression "animaux de laboratoire" est utilisée au sens de l'article R.214-88 du code rural et de la pêche maritime. Il s'agit d'animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques.

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale » renvoie à des activités en lien avec l'expérimentation et la recherche. Il ne concerne ni la présentation d'animaux au grand public, ni la vente d'animaux, ni le domaine vétérinaire.

1.1- Les type d'entreprises et/ou d'établissements concernés

Depuis quelques années, il y a une forte tendance à la concentration des établissements, mettant ainsi à la disposition de la recherche des équipements et des compétences hautement spécialisées.

Ces structures sont essentiellement des laboratoires de recherche et pharmaceutiques : institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), centre national de la recherche scientifique (CNRS), institut national de la recherche agronomique (INRA), des laboratoires pharmaceutiques pour la recherche et le développement de nouveaux médicaments, les facultés de médecine et de pharmacie, les universités scientifiques, les établissements de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, les grands hôpitaux, et d'autres instituts de recherche...

1.2- L'expérimentation animale, un support pour la recherche

Les domaines d'utilisation des animaux de laboratoire sont la biologie fondamentale, la recherche développement en médecine humaine et vétérinaire, le contrôle des produits médicamenteux humains, le contrôle des produits de la médecine vétérinaire, les produits industriels, l'hygiène, la toxicologie, le diagnostic et l'enseignement.

L'étude sur les animaux de laboratoire est actuellement indispensable à la recherche biologique et médicale pour des raisons scientifiques, légales et éthiques.

Cette nécessité doit prendre en compte le fait que les animaux de laboratoire sont des êtres vivants sensibles et, qu'à ce titre, une considération particulière leur est due. Dans ce but, avant toute expérimentation animale, une évaluation est engagée afin de mesurer la plus-value apportée par l'utilisation d'animaux de laboratoire et de vérifier la possibilité de remplacement ou de réduction de l'étude. Une expérimentation animale doit avoir un caractère de nécessité : sa finalité doit être reconnue et il ne doit pas y avoir de substitution possible.

L'expérimentation animale constitue un choix raisonné et rationnel. Les animaux possèdent les mêmes grands systèmes physiologiques que l'homme (digestif, respiratoire, reproducteur, nerveux et immunitaire) et leur étude constitue une source inépuisable pour la science. L'animal apparaît ainsi comme le modèle d'étude le plus adapté à la complexité de la physiologie humaine.

Leur étude constitue une source de connaissances qui profitent à l'homme mais également à l'animal, qu'il s'agisse de mieux comprendre les mécanismes de la vie, de prévenir les maladies ou de les soigner.

C'est en déchiffrant ces mécanismes vivants que la recherche fondamentale est en mesure de décrypter les mécanismes fondamentaux qui sont à l'origine des maladies. L'étude de ces modèles permet une recherche fondamentale et appliquée de qualité.

Pour autant, de nouvelles méthodes continuent d'être imaginées et mises en œuvre pour limiter l'expérimentation

animale à sa juste utilité. Ces méthodes complémentaires se développent pleinement aujourd'hui et sont dites alternatives. Ces méthodes diminuent le recours à l'animal.

Par exemple, on peut citer les tests alternatifs validés, les cultures cellulaires in vitro, l'imagerie, la modélisation mathématique. Les chercheurs utilisent ces méthodes en priorité, non seulement pour des raisons réglementaires et éthiques, mais aussi pour des raisons de simplification du modèle étudié ou de moindre coût. Ces techniques ont leurs limites et l'effet prédictif de ces études préliminaires n'est pas suffisant pour extrapoler les résultats obtenus à un organisme entier pour ensuite l'appliquer à l'homme.

Seule l'étude sur des vertébrés vivants permet d'assurer la sécurité des médicaments et des techniques relatives à la santé humaine et animale.

Ces nouvelles méthodes ont permis de diminuer le nombre d'animaux de laboratoire auxquels la recherche a eu recours et répondent à des considérations éthiques. En 10 ans, elles ont permis de diminuer de 40 % le nombre d'animaux de laboratoire utilisés.

1.3- Les animaux destinés à l'expérimentation en laboratoire

Le Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche organise régulièrement une enquête sur le nombre d'animaux de laboratoire utilisés en France dans le domaine de l'expérimentation animale. Les informations obtenues sont rendues publiques et permettent, particulièrement à la Commission Nationale de l'Expérimentation Animale (CNEA)¹, de mieux cerner les orientations de la politique à mener en matière d'élevage des animaux de laboratoire et en matière d'expérimentation animale.

Plus de 45 milliards d'animaux terrestres sont élevés chaque année dans le monde pour l'alimentation humaine. 100 millions d'animaux de laboratoire sont utilisés en expérimentation animale, soit un animal pour 60 êtres humains.

Environ 12 millions d'animaux sont utilisés chaque année à des fins expérimentales dans l'Union européenne pour des tests de sécurité et pour la recherche biomédicale.

Le nombre d'animaux de laboratoire utilisés en recherche en France est passé de 5 millions en 1984 à 2,3 millions en 2007. Cette diminution est liée à de nombreux facteurs comme la réglementation, l'évolution des protocoles expérimentaux et le développement des méthodes complémentaires à l'expérimentation animale.

La présence des associations de protection animale dans les différentes instances nationales permet d'ajuster l'appréciation de l'utilisation des animaux dans le cadre de la bio-expérimentation. Cette diminution de plus de la moitié du nombre d'animaux de laboratoire utilisés en France, a été accompagnée d'un doublement des publications scientifiques.

Les animaux utilisés pour la recherche sont principalement des rongeurs et en particulier la souris.

Celle-ci, de par sa courte durée de vie, constitue un excellent modèle pour l'étude des principales pathologies humaines et animales (cancers, pathologies du vieillissement, maladies de Parkinson et d'Alzheimer, etc.).

Les autres espèces utilisées sont précieuses pour compléter

cette première approche : par exemple, le rat, le lapin et le chien en pharmacologie et toxicologie expérimentales ; le porc en pathologie digestive et en dermatologie, les primates pour les études sur le SIDA, la chirurgie expérimentale, les xénogreffes, toutes les études finales, etc.

1.4- La charte nationale sur l'éthique de l'expérimentation animale

Le Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA), mis en place en 2005 par les ministres chargés de la recherche et de l'agriculture, a élaboré une charte nationale énonçant les principes qui doivent être adoptés par les personnes pratiquant des expérimentations sur des animaux vertébrés vivants. Cette charte est le fruit d'une collaboration entre représentants de la société civile, associations de protection animale, représentants des professionnels privés et publics, et représentants de l'Etat. Elle illustre l'engagement des chercheurs et des organismes de recherche à l'égard du respect de l'animal.

La charte de l'expérimentation animale est destinée à encadrer la démarche éthique des expérimentateurs et à harmoniser le travail des comités d'éthique constitués depuis des années, en dehors de toute disposition légale. Outil de référence pour les expérimentateurs, les institutions et les comités d'éthique, la charte énonce les principes qui doivent s'appliquer à cette démarche.

Composée de neuf articles, cette charte précise notamment que :

- l'éthique de l'expérimentation animale est fondée sur le devoir qu'a l'homme de respecter les animaux en tant qu'êtres vivants sensibles,
- tout recours à des animaux en vue d'une expérimentation animale engage la responsabilité morale de chaque personne impliquée,
- cette responsabilité implique à tous les niveaux d'intervention une formation éthique et des compétences réglementaires, scientifiques, techniques, appropriées aux espèces utilisées et dûment actualisées,
- toute expérimentation impliquant des animaux doit être précédée d'une réflexion sur l'utilité de cette expérimentation, sur la pertinence des méthodes choisies, l'absence de méthodes substitutives, l'adéquation entre les modèles animaux envisagés et les objectifs scientifiques poursuivis...

2- Environnement politique, social, réglementaire du secteur de l'expérimentation animale

2.1- L'expérimentation animale, une activité très encadrée

L'expérimentation animale est encadrée en France par une réglementation nationale et une directive européenne. Cette réglementation est inscrite en France dans le code rural et de la pêche maritime.

L'encadrement de cette activité par une réglementation spécifique et exigeante, vise à garantir le recours à l'animal uniquement dans des buts précisés et dans des conditions définies (fournisseurs déclarés, environnement expérimental défini, conditions d'hébergement conformes, évaluation de la douleur, personnels formés).

Afin de ne pas encourager la capture sauvage et le trafic d'animaux, la recherche s'est engagée à utiliser des animaux provenant exclusivement d'élevages déclarés et contrôlés conformément à la réglementation en vigueur. Ces élevages permettent la traçabilité des origines et de la provenance des animaux d'espèces.

Ainsi les animaux répondent aux exigences des chercheurs qui peuvent disposer de lignées homogènes, de statuts génétiques et sanitaires contrôlés permettant d'obtenir des résultats scientifiques fiables.

Les modalités administratives de transport et de transfert des animaux sont réglementées par une législation nationale, européenne, internationale. Elles prennent en compte toutes les espèces animales concernées, qu'elles soient domestiques ou non, la finalité recherchée, la provenance et la destination finale. Elles définissent les conditions du transport, ses modalités administratives et sa durée, afin d'éviter toute contamination, stress, souffrance de l'animal et inconfort.

Les unités animales, lieu de vie des animaux destinés à l'expérimentation, sont agréées par l'autorité compétente et sont construites selon des normes strictes. Elles prennent en compte en particulier la conception et l'aménagement des locaux de l'animalerie, les équipements et l'ensemble des personnes amenées à travailler directement ou indirectement sur les animaux.

2.2- Des exigences réglementaires d'autorisation et d'habilitation pour les personnels

Toute personne intervenant dans les expérimentations animales doit disposer d'une autorisation d'expérimenter nominative ou, à défaut, ne pratiquer que sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire de cette autorisation².

Toute personne travaillant avec des animaux d'expérimentation doit avoir suivie une formation habilitée. L'habilitation est délivrée par le ministère en charge de l'agriculture après avis de la CNEA au vu du dossier constitué par l'établissement organisant la formation.

Différentes formations confèrent les habilitations obligatoires de niveau I, II et III :

- niveau I : chercheur assurant la responsabilité scientifique directe d'expérimentation (hébergement, entretien, soins aux animaux, participation aux expérimentations et expérimentation sur les animaux)
- niveau II : personnel appelé à participer directement aux expériences (hébergement, entretien, soins aux animaux et participation aux expérimentations)
- niveau III : personnel animalier (hébergement, entretien et soins aux animaux)

Le programme de formation pour l'habilitation de niveau II est fixé par arrêté³. Il doit comprendre au minimum l'étude des thèmes ci-après énumérés, centrée sur les points importants pour assurer le bien-être des animaux et éviter les mauvais traitements et les utilisations inutiles : réglementation relative à l'expérimentation animale / espèces, races et souches d'animaux utilisés à des fins expérimentales / anatomie par systèmes et anatomie topographique des animaux utilisés à des fins expérimentales / éléments de physiologie générale, comportement des animaux / santé et pathologie animales / entretien et logement des animaux / transport et réception des animaux, maniement, contention / hygiène et contrôle sanitaire / techniques, méthodologie, procédés en expérimentation animale / statuts sanitaires des animaux / interventions sur les animaux / anesthésie, euthanasie.

Les services de la DDPP⁴ ont la charge de contrôler l'application de la réglementation concernant l'expérimentation animale.

2.3- Les comités d'éthique

Le comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale, placé auprès de la commission nationale de l'expérimentation animale, a pour mission d'émettre des avis sur les questions éthiques soulevées par l'expérimentation animale⁵. Il a notamment élaboré et publié la charte nationale portant sur la déontologie et l'éthique de l'expérimentation animale. Le comité d'éthique constitue un lieu de dialogue et de réflexion. Il donne des avis sur les projets d'expérimentation qui lui sont soumis, en se référant aux principes énoncés par la charte. Ces avis sont motivés et peuvent être assortis de recommandations. Le comité d'éthique participe à la promotion de l'ensemble des principes éthiques énoncés dans la charte.

Les comités d'éthique sont nés en France au début des années 90 à l'initiative de chercheurs. Ils ont été spontanément créés par les établissements publics et privés de recherche. Ils sont maintenant supervisés par la CNEA.

Les comités d'éthiques internes ou externes vérifient que la règle internationalement admise dite des trois R (Réduire, Remplacer, Raffiner ; selon Russel et Burch, 1959) est toujours appliquée au mieux des possibilités matérielles et des exigences scientifiques.

3- Les emplois visés par le diplôme

3.1- Appellations des emplois

Les emplois de technicien en expérimentation animale sont rattachés aux emplois des élevages d'animaux hors contexte expérimental.

Dans le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME), l'emploi est ainsi visé dans la fiche A1408 - Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie.

De nombreuses appellations sont utilisées pour qualifier les métiers de l'unité animale.

Les emplois visés dans le REFERENSA sont ceux de technicien en santé et expérimentation animale.

Dans la fiche ROME A1408 sont indiqués animalier/animalière de laboratoire, animalier/animalière, comme appellations spécifiques.

Les appellations suivantes sont en usage dans les entreprises et les institutions publiques (liste non exhaustive) : adjoint animalier / adjoint technique animalier / adjoint technique en animalerie / adjoint en expérimentation animale / adjoint de laboratoire animalier / animalier / animalier de laboratoire / animalier de laboratoire de recherche.

3.2- Définition de l'emploi

Dans une structure publique ou privée, le technicien en expérimentation animale s'occupe d'animaux qui sont l'objet d'expérimentations, en respectant scrupuleusement la réglementation, l'éthique animale et les règles d'hygiène et de sécurité. Il participe au déroulement des expérimentations.

Les emplois de technicien en expérimentation animale exigent une habilitation de niveau II (personnel appelé à participer directement aux expériences : hébergement, entretien, soins aux animaux et participation aux expérimentations).

Ce professionnel doit avant tout veiller au confort des animaux. Ses activités sont centrées sur les interventions directes sur l'animal, l'enregistrement des données techniques, l'élevage et l'entretien des animaux, l'entretien des locaux, du matériel. Il doit veiller au respect de la réglementation et donne son avis sur les conditions d'hébergement et d'utilisation des animaux.

Il représente l'élément indispensable entre l'animal et le chercheur. Il donne l'alerte dès le premier signe de souffrance ou de comportement inhabituel des animaux dont il a la charge. Il est la cheville ouvrière de l'équipe de recherche.

3.3- Lien avec des statuts d'emploi

Pour tous les emplois d'animalier de laboratoire dans les organismes publics, l'accès à un poste titulaire passe obligatoirement par un concours, comme pour toute administration. Ces emplois sont classés dans la catégorie B de la fonction publique, filière technique.

Dans la classification professionnelle REFERENS⁶ du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans la classification professionnelle REFERENSA du ministère en charge de l'agriculture, ces emplois correspondent à la famille d'emplois "production et expérimentation animale" de la branche d'activités professionnelles A "sciences du vivant".

3.4- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

En fonction de son expérience professionnelle, le technicien en expérimentation animale travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement appelé

« Responsable animalier » ou « responsable de l'animalerie » ou est lui-même en position d'encadrement.

Quelle que soit sa place dans la structure, il organise rationnellement les différentes tâches qu'il doit effectuer et rend compte à son supérieur du déroulement de toutes ses activités.

Quelle que soit sa position hiérarchique, il est de son devoir de s'assurer du respect des règles (notamment en expérimentation animale) et du respect des animaux par les personnes entrant dans l'animalerie (étudiants, chercheurs...).

3.5- Conditions d'exercice de l'emploi

L'emploi s'exerce au contact des animaux de laboratoire. Il est nécessaire de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité, afin de prévenir tous les risques liés à l'activité. Ces risques peuvent être :

- liés aux animaux : morsures, griffures, allergies, zoonoses
- ...
- liés à l'expérimentation : produits chimiques, radioactifs, microorganismes...
- spécifiques : port de charges, troubles musculo-squelettiques, manipulation de machines diverses (robots, autoclave, machine à laver...).

Les règles d'hygiène sont draconiennes pour assurer la réussite des expérimentations, éviter la propagation des maladies et offrir des conditions de vie décentes aux animaux. L'application intégrale et simultanée de toutes les normes de sécurité permet une protection réelle des expérimentateurs et de l'environnement. Le métier s'exerce le plus souvent dans des pièces à lumière artificielle et en atmosphère contrôlée. L'élevage d'animaux et la manipulation de denrées et produits spécifiques peuvent provoquer odeurs, effluves et émanations.

Travaillant dans des conditions particulières, le technicien en expérimentation animale porte une tenue de travail spécifique adaptée au confinement : combinaison, gants, lunettes, charlotte, surbottes... Le technicien en expérimentation animale manipule cages, chariots, pelle, balai, seau, litières,... et également des aliments. Pour les travaux de nettoyage et de désinfection il utilise des appareils sous haute pression (hydro-nettoyeur à haute pression, autoclave) et peut être soumis à des taux d'hygrométrie élevés à de fortes chaleurs.

Le nettoyage des cages, l'alimentation et la surveillance des animaux s'effectuent avec le plus grand soin, en continu et souvent sept jours sur sept. Dans les unités animales, de recherches médicales et pharmaceutiques, les horaires de travail sont généralement réguliers et non décalés. Ce n'est pas le cas dans tous les laboratoires et certains horaires peuvent être contraignants, avec des gardes de nuit et de week-end. Le technicien en expérimentation animale doit être disponible en cas d'urgence.

Pour exercer cette activité, il faut être observateur. Les qualités d'attention au comportement animal sont essentielles. Les animaux de laboratoire doivent être surveillés du point de vue de leur bien-être (santé, comportement).

Il faut aimer les animaux en gardant un certain recul, et en maîtrisant sa sensibilité. En effet, chaque animal de laboratoire est destiné à être l'objet d'expérimentations et peut être euthanasié à la fin du protocole d'étude.

3.6- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le technicien en expérimentation animale doit être méthodique et méticuleux, attentif et observateur. Il doit savoir adapter son travail selon les besoins des programmes de recherche, être ingénieux (bricoleur), mais aussi et surtout avoir un comportement calme et respectueux des animaux et de leur bien-être.

Il doit rendre compte et savoir transmettre toutes les informations utiles et expliquer les éventuels problèmes constatés sur les animaux du point de vue de leur santé et de leur comportement.

Le technicien en expérimentation animale est responsable de son travail et doit donc avoir un grand sens des responsabilités.

3.7- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Les activités du technicien en expérimentation animale sont en perpétuelle évolution et particulièrement au regard de la réglementation européenne. Celle-ci permet l'évaluation d'un projet de recherche obligatoire en préalable à toute étude. Sur les questions de bien-être et d'éthique animale, les techniciens en expérimentation seront de plus en plus consultés. On peut même avancer qu'à l'avenir ils seront questionnés en tant « qu'expert ».

En dehors de la réglementation, le technicien en expérimentation animale devra faire preuve d'une bonne maîtrise de l'anglais, langue de communication dans le domaine de la recherche.

Il devra également développer des capacités relationnelles et des savoir-être lui permettant de s'intégrer dans une équipe de travail, un groupe de réflexion, un groupe de recherche.

Le technicien en expérimentation animale peut changer d'entreprise ou de structure en restant dans le même secteur d'activité.

Il peut également changer d'activité et :

- s'occuper toujours d'animaux (chenil, parc, zoo...)
- évoluer vers l'emploi d'auxiliaire vétérinaire spécialisé, accessible avec le titre « auxiliaire spécialisé vétérinaire » reconnu par la profession,
- commercialiser des animaux (en animalerie ou jardinerie...), après avoir suivi une formation spécifique liée à la vente d'animaux de compagnie,
- se tourner vers le toilettage des animaux.

- 1 Commission Nationale de l'Expérimentation animale instituée auprès du Ministre chargé de la recherche et du Ministre chargé de l'Agriculture dans le cadre du décret n°87-848 du 19 octobre 1987 relatif aux expériences pratiquées sur les animaux
- 2 Article R214-93 du code rural et de la pêche maritime
- 3 Arrêté du 19 avril 1988 fixant les conditions d'agrément, d'aménagement et de fonctionnement des établissements d'expérimentation animale
- 4 DDPP : Direction départementale de la protection des populations (ou dans certains départements la DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)
- 5 Article R214-122 du code rural et de la pêche maritime
- 6 REFERENS : Référentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Fiche descriptive d'activités

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

Résumé du métier

Le technicien en expérimentation animale travaille pour la recherche médicale, pharmaceutique et biologique qui utilise des animaux pour l'expérimentation. Il veille sur la santé, la nourriture, la propreté et le confort des animaux dont il a la responsabilité. Il participe également à la préparation des expérimentations.

Le technicien en expérimentation animale effectue toutes les activités qui ont pour objectif la gestion, la sélection et l'entretien des animaux que possède un laboratoire de recherche médicale et pharmaceutique.

Il réalise tout ou partie des tâches qui ont pour objectif l'entretien des animaux que possède un laboratoire de recherche médicale et pharmaceutique. Il s'agit, la plupart du temps de rats, de souris, de lapins, de hamsters, de cochons d'Inde. Parfois, il peut s'agir d'insectes (tels que les abeilles dans le domaine agroalimentaire), de poissons ou d'oiseaux. Il assure l'alimentation des animaux et peut organiser leur reproduction. Il change les litières, entretient les enclos, cages et matériel pour garantir l'hygiène.

Il veille à l'application stricte de la réglementation dans l'animalerie et doit prévenir sa hiérarchie si des animaux subissent des souffrances ou maltraitements. Le respect de l'éthique et du bien-être animal sont pour lui des préoccupations permanentes.

Le technicien en expérimentation animale participe aux autopsies sur les animaux morts, pour examiner leurs tissus après des essais de produits par exemple et éventuellement remarquer des maladies transmissibles à l'homme. Il peut être chargé d'effectuer des interventions directes sur l'animal (injections, prélèvements...), et de réaliser certaines opérations élémentaires dans le cadre strict d'un protocole d'expérimentation : pesée, administration de produits, soins pré et postopératoires (anesthésie), sous la responsabilité du titulaire d'une autorisation à expérimenter.

Liste des fonctions et des activités exercées

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

1- Assure le bien-être animal dans le respect de l'éthique et de la réglementation

1.1- Applique la charte nationale portant sur l'éthique de l'expérimentation animale.

1.2- Applique et fait respecter le règlement intérieur et la réglementation liée à l'expérimentation animale.

1.3- Contrôle quotidiennement le comportement et l'état sanitaire des animaux, détecte les anomalies.

1.4- Relève et contrôle les paramètres d'ambiance et informe le responsable en cas d'anomalie.

1.5- Participe à l'évaluation et à l'élimination des causes de stress.

1.6- Assure des opérations de socialisation.

1.7- Assure des opérations d'enrichissement du milieu des animaux.

2- Assure la maintenance et les soins des animaux

2.1- Réceptionne les animaux et met en lots.

2.1.1- Assure la réception des lots d'animaux.

2.1.2- Vérifie l'intégrité de l'emballage ou du conditionnement.

2.1.3- Vérifie visuellement l'état sanitaire des animaux.

2.1.4- Vérifie la correspondance entre la commande et les animaux reçus.

2.1.5- Vérifie la conformité des documents qui accompagnent les animaux.

2.1.6- Recherche les éventuelles anomalies permettant de formuler des réserves et réclamations.

2.1.7- Procède à l'installation des animaux dans les locaux.

2.1.8- Respecte les règles de contention et de préhension, les délais d'acclimatation et de quarantaine.

2.1.9- Procède à la mise en lots, selon les exigences du protocole expérimental.

2.1.10- Procède à l'identification des cages et des animaux arrivant et naissant sur le site.

2.1.11- Peut assurer ou participer au transport des animaux.

2.1.12- Peut s'assurer de la conformité des conditions de transport des animaux.

2.2- Alimente et abreuve des animaux.

2.2.1- Vérifie la qualité visuelle et la conformité des aliments.

2.2.2- Prépare et distribue les rations alimentaires, selon les exigences du protocole expérimental.

2.2.3- Veille en permanence à l'approvisionnement en eau des animaux.

2.2.4- Peut aider les animaux dans leur prise alimentaire.

2.2.5- Réalise la mise à jeun des animaux.

2.2.6- Procède aux différents contrôles nutritionnels exigés par le protocole expérimental.

2.2.7- Surveille les comportements alimentaires et hydriques, selon les exigences du protocole expérimental.

2.3- Assure l'hygiène et la prophylaxie des animaux.

2.3.1- Applique les règles de sécurité des protocoles d'hygiène et les respecte.

2.3.2- Peut participer à la mise au point des règles de sécurité des protocoles d'hygiène.

2.3.3- Peut contrôler la croissance et le développement des animaux.

2.3.4- Assure les soins courants selon les espèces, en lien avec le vétérinaire.

2.3.5- Assure les soins préventifs courants et met en œuvre la prophylaxie, selon les prescriptions.

2.3.6- Applique différents traitements prescrits.

2.3.7- Réalise les prélèvements nécessaires aux contrôles sanitaires des animaux.

2.3.8- Gère les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) et les déchets expérimentaux, en vue de leur élimination.

2.4- Assure la reproduction des animaux.

2.4.1- Participe au suivi de la reproduction.

2.4.2- Participe au suivi de l'élevage (systèmes d'accouplement, mises bas, sevrage, renouvellement).

2.4.3- Peut effectuer des traitements sur l'animal.

2.4.4- Peut participer aux interventions obstétricales.

2.4.5- Participe aux soins des nouveaux nés.

2.4.6- Peut assurer la récolte des produits animaux.

2.5- Assure la gestion, la qualité et la traçabilité des informations de l'animalerie.

2.5.1- Enregistre, sur des documents et applications informatiques spécifiques, les données se rapportant au suivi des animaux, aux équipements, à la maintenance du matériel et des locaux, et à son travail.

2.5.2- Participe à la tenue des registres.

2.5.3- Peut réaliser des enregistrements administratifs et d'archivage.

2.5.4- Peut gérer des stocks de fournitures nécessaires à l'élevage et à l'entretien des animaux.

2.5.5- Peut gérer un stock de produits pharmaceutiques.

2.5.6- Peut calculer quelques indicateurs techniques et économiques.

2.5.7- Applique et respecte scrupuleusement les procédures qualité.

2.5.8- Peut participer à la rédaction des procédures qualités.

3- Assure l'hygiène, la prophylaxie sanitaire et la maintenance de l'unité animale

3.1- Nettoie, désinfecte et entretient le matériel utilisé pour l'hébergement et l'expérimentation animale.

3.2- Nettoie, désinfecte et entretient les zones d'hébergement.

3.3- Vérifie le bon état des matériels et des locaux.

3.4- Peut vérifier la qualité du travail d'hygiène réalisé par autrui.

3.5- Peut intervenir pour maintenir les conditions d'ambiances souhaitées, ou déclencher l'intervention du service maintenance.

3.6- Peut concourir, autant que de besoin, à la gestion des locaux.

3.7- Peut adapter le matériel aux besoins de l'animal et de l'expérimentation.

- 3.8- Peut effectuer différentes petites réparations.
- 3.9- Peut déclencher la maintenance préventive ou curative, du matériel et des locaux, après diagnostic ou survenue d'un problème.
- 3.10- Prépare les locaux et le matériel en vue de l'accueil de nouveaux lots expérimentaux.
- 3.11- Peut participer à la commande et à la réception de matériel, fournitures et consommables.
- 3.12- Peut proposer une amélioration du matériel en vue de son adaptation au besoin de l'expérimentation.
- 3.13- Peut faire remonter un besoin en matériel et fournitures
- 3.14- Peut participer au choix des matériels à utiliser.
- 3.15- Peut participer au projet et à l'aménagement des locaux pour améliorer leurs fonctionnalités.

4- Organise le travail et les tâches

- 4.1- Organise rationnellement les différentes tâches à effectuer.
- 4.2- Peut participer à la mise au point du planning de travail dans l'animalerie.
- 4.3- Peut diriger le travail d'une petite équipe.
- 4.4- Peut proposer une solution alternative pour pallier ponctuellement la survenue d'un problème.

5- Communique avec l'équipe de travail

- 5.1- Rend compte à son supérieur du déroulement de toutes ses activités et des anomalies constatées.
- 5.2- Use de son « devoir d'alerte » en cas de non-respect des principes généraux de la charte nationale portant sur l'éthique de l'expérimentation animale.
- 5.3- Donne un avis sur le bien-être animal et peut participer au comité d'éthique.
- 5.4- Communique au sein de l'équipe et avec l'ensemble des acteurs et services supports de son activité.
- 5.5- Participe aux réunions d'équipes et de service.
- 5.6- Peut communiquer et utiliser des documents écrits en anglais.
- 5.7- Peut assurer la formation technique des stagiaires et des nouveaux arrivants.
- 5.8- Peut rédiger des synthèses et compte-rendus.
- 5.9- Peut présenter l'environnement socioprofessionnel lié à son activité.
- 5.10- Peut présenter oralement des manipulations techniques et expérimentales.
- 5.11- Peut participer à des actions formalisées d'accès ou de diffusion de connaissances.
- 5.12- Lit des notes, dossiers et articles spécifiques pour actualiser ses connaissances en matière d'animalerie, de réglementation et d'expérimentation animale.
- 5.13- Applique scrupuleusement, pendant et en dehors du travail, les règles de confidentialité liées à ses activités.

6- Intervient dans l'expérimentation sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter

- 6.1- Prend connaissance des protocoles d'expérimentation.
- 6.2- Participe à la mise en place des procédures en vue de l'expérimentation.
- 6.3- Pèse les animaux ou effectue différentes mesures liées à leur développement et à leur croissance.
- 6.4- Réalise des administrations et ou prélèvements sur les animaux.
- 6.5- Assure les soins pré et post opératoires aux interventions.
- 6.6- Assiste et peut remplacer le responsable de l'expérimentation pour l'anesthésie de l'animal.
- 6.7- Peut assister et participer à l'intervention du chirurgien.
- 6.8- Repère et signale les principaux signes cliniques de l'animal soumis à un traitement expérimental.
- 6.9- Repère et enregistre les points limites et critères de l'arrêt d'étude.
- 6.10- Prépare les animaux morts afin que puissent être pratiquées par lui ou par la personne qui en est chargée, les autopsies, les prélèvements anatomiques.
- 6.11- Pratique l'euthanasie des animaux selon les indications.
- 6.12- Identifie, stocke et prépare les échantillons prélevés.
- 6.13- Peut expédier des animaux et/ou des échantillons prélevés.

Situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Bien-être animal, éthique et réglementation	<ul style="list-style-type: none">• Application et vérification du respect de la réglementation liée à l'expérimentation animale	Contribuer à la mise en œuvre des réglementations et au respect de l'éthique
Maintenance et soins des animaux	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation des soins courants selon les espèces• Observation et contrôle du comportement et de l'état sanitaire des animaux• Vérification permanente des paramètres environnementaux	Réaliser les opérations de maintenance des animaux en garantissant le bien-être animal et la traçabilité des données
Prophylaxie hygiénique et sanitaire et maintenance de l'unité animale	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage et désinfection• Entretien des matériels et des locaux	Réaliser les opérations nécessaires au maintien de la qualité sanitaire et de la fonctionnalité des locaux, matériels et équipements
Gestion d'une unité animale et communication	<ul style="list-style-type: none">• Organisation rationnelle de l'unité de travail• Communication avec l'ensemble des acteurs• Enregistrement des données	Participer à la gestion d'une unité animale et communiquer avec l'ensemble des acteurs
Interventions en expérimentation sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place du dispositif expérimental• Administrations et prélèvements sur les animaux• Participation et/ou réalisation des soins pré et post opératoires aux interventions• Euthanasie des animaux	Réaliser les opérations liées à l'expérimentation animale, en respectant le protocole expérimental et l'éthique

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Technicien
en expérimentation animale”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de trois parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme,
- le tableau des épreuves,
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité "technicien en expérimentation animale", identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Capacités générales

C1- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

- C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2- Débattre à l'ère de la mondialisation

- C2.1- Analyser l'information
- C2.2- Élaborer une pensée construite
- C2.3- Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3- Développer son identité culturelle

- C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune
- C3.2- Positionner son projet professionnel
- C3.3- Communiquer avec le monde

C4- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

- C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire
- C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif
- C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Liste des capacités évaluées et savoirs mobilisés

Capacité 1 : construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Techniques de laboratoire et de terrain Écosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée

Capacité 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 Analyser l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques
C2.2 Élaborer une pensée construite	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques
C2.3 Formuler un point de vue argumenté	Littérature et autres arts Stratégies de lectures diverses Argumentation Expression

Capacité 3 : Développer son identité culturelle	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence
C3.2 Positionner son projet professionnel	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels
C3.3 Communiquer avec le monde	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle

Capacité 4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Habilités motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue

Capacités professionnelles

C5- Raisonner des choix techniques liés à la conduite d'une unité animale dans le respect de la réglementation et du bien-être animal

- C5.1- Identifier les caractéristiques physico-chimiques et biologiques des zones d'hébergement des animaux
- C5.2- Présenter les caractéristiques biologiques et zootechniques des espèces utilisées
- C5.3- Justifier le choix des procédures de contrôle et de suivi sanitaire de l'animal et des zones d'hébergement

C6- Situer son activité dans son environnement socioprofessionnel

- C6.1- Présenter le contexte socioprofessionnel de l'unité animale
- C6.2- Décrire son activité au sein de l'organisation
- C6.3- Situer le cadre social et réglementaire de l'activité

C7- Communiquer en situation professionnelle

- C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- C7.2- Rendre compte de son activité
- C7.3- Communiquer avec l'équipe de travail et les partenaires
- C7.4- Signaler les dysfonctionnements

C8- Assurer la gestion et le fonctionnement de l'unité animale dans le respect de la réglementation dans un contexte de durabilité

- C8.1- Organiser le travail dans l'unité animale en maîtrisant les risques
- C8.2- Gérer les approvisionnements et les stocks en fournitures et animaux
- C8.3- Gérer les déchets
- C8.4- Assurer la traçabilité des données relatives à l'unité animale

C9- Appliquer un protocole expérimental dans le respect de la réglementation et du bien-être animal sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter

- C9.1- Mettre en place le dispositif expérimental
- C9.2- Justifier le choix d'un modèle animal en fonction d'un protocole
- C9.3- Réaliser des interventions sur les animaux
- C9.4- Enregistrer les données

C10- Assurer les soins courants et la reproduction des animaux dans le respect de la réglementation et du bien-être animal

- C10.1- Assurer la surveillance et le contrôle du comportement et de l'état sanitaire des animaux
- C10.2- Prendre en charge les opérations liées à la maintenance des animaux
- C10.3- Organiser les opérations liées à la reproduction

C11- Utiliser les installations, les matériels et les locaux de l'unité animale dans un contexte de durabilité

- C11.1- Assurer des opérations de prophylaxie hygiénique et sanitaire
- C11.2- Assurer la surveillance et le contrôle des paramètres d'ambiance
- C11.3- Entretien du matériel, les équipements et les locaux

C 12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Tableaux des épreuves

Candidats en CCF – Épreuves générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E1 : Approches scientifique et technologique	C1.1 - Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF 1.1 pratique/écrit	1.25
	C1.2 - Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	ECCF 1.2 Pratique/ écrit	0.5
	C1.3 - Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF 1.3 écrit	1.25

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 Débattre à l'ère de la mondialisation			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E2: Culture humaniste	C2.1 - Analyser l'information	ECCF 2.1 oral	0.5
	C2.2 - Élaborer une pensée construite	EPT écrite	1
	C2.3 - Formuler un point de vue argumenté et nuancé	EPT écrite	1.5

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 Développer son identité culturelle			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3.1 - Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF 3.1 pratique /oral	0.75
	C3.2 - Positionner son projet professionnel	ECCF 3.2 oral	0.25
	C3.3 - Communiquer avec le monde	ECCF 3.3	1

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4.1 - Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF 4.1 pratique	1
	C4.2 - Mettre en œuvre un projet collectif	ECCF 4.2 oral	0.5
	C4.3 - Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF 4.3 oral	0.5

E5 : Sciences appliquées et technologie

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C 5- Raisonner des choix techniques liés à la conduite d'une unité animale dans le respect de la réglementation et du bien-être animal	EPT	2	MP 3 MP 4

E6 : Expérience en milieu professionnel

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C 6 : Situer son activité dans son environnement socioprofessionnel	EPT	3	MP 1 MP 2
C 7 : Communiquer en situation professionnelle			
C 8 : Assurer la gestion et le fonctionnement de l'unité animale dans le respect de la réglementation et du bien-être animal			

E7 : Pratiques professionnelles

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Modules
C 9- Appliquer un protocole expérimental dans le respect de la réglementation et du bien-être animal sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter	CCF	5	MP 5 MP 6 MP 7 MAP
C 10- Assurer les soins courants et la reproduction des animaux dans le respect de la réglementation et du bien-être animal			
C 11- Utiliser les installations, les matériels et les locaux de l'unité animale dans un contexte de durabilité			
C 12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			

Épreuve facultative

CCF points
au-dessus
de 10

Candidats hors CCF

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

Epreuves	Capacités	Modalité	Coeff	Modules
E1 : Approche scientifique et technologique	C1	écrit	3	MG1
E2 : Culture humaniste	C2	écrit	3	MG2
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3	oral	2	MG3
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4	pratique et oral sur écrit	2	MG4
E5 : Sciences appliquées et technologie	C5	écrit	2	MP3 MP4
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6 à C8	Oral sur écrit	3	MP1 MP2
E7 : Pratiques professionnelles	C9 à C12	Oral et pratique	5	MP5 MP6 MP7 MAP
Epreuve facultative			Points au-dessus de 10	

Modalités d'évaluation

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1

Approches scientifique et technologique

Elle valide la capacité C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel. Elle est affectée de coefficient 3. Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 1.1 permettant d'évaluer la capacité C.1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. Elle est affectée d'un coefficient 1,25. Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune : une partie pratique (biologie-écologie et physique-chimie), une partie écrite physique-chimie.
- ECCF 1.2 permettant d'évaluer la capacité C.1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre : évaluation pratique et écrite. Elle est affectée d'un coefficient 0,5.
- ECCF 1.3 permettant d'évaluer la capacité C.1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène : évaluation écrite. Elle est affectée d'un coefficient 1,25.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite.

Définition de l'épreuve E2

Culture humaniste

Elle valide la capacité C2 Débattre à l'ère de la mondialisation. Elle est affectée de coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose d'une ECCF et de deux EPT, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- EECCF 2.1 permettant d'évaluer la capacité C.2.1 Analyser l'information : évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,5.
- EPT 1 permettant d'évaluer la capacité C.2.2 Élaborer une pensée construite : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1.
- EPT 2 permettant d'évaluer la capacité C.2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose de deux EPT.

Définition de l'épreuve E3

Inscription dans le monde culturel et professionnel

Elle valide la capacité C3 Développer son identité culturelle. Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 3.1 qui évalue la capacité C.3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune est une épreuve pratique et orale. Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune. Première partie : ESC évaluation pratique explicitée ; deuxième partie : français évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,75.
- ECCF 3.2 qui évalue la capacité C.3.2 Positionner son projet professionnel est une épreuve orale. Elle est affectée de coefficient 0,25. Les examinateurs sont un enseignant d'éducation socioculturelle et des enseignants de disciplines générales ou professionnelles contribuant, pour la voie scolaire, aux enseignements à l'initiative de l'établissement.
- ECCF 3.3 qui évalue la capacité C.3.3 Communiquer avec le monde. Deux situations d'évaluation : une écrite (CE, CO, EE), une orale (EOC, EOI). Elle est affectée de coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Définition de l'épreuve E4

Engagement dans un projet collectif

Elle valide la capacité C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles. Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF réparties en 2 situations d'évaluations (SE) dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 : ECCF 4.1 permettant d'évaluer la capacité C.4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire : évaluation pratique. Elle est affectée de coefficient 1.
- SSE 2 : évaluation orale :
- ECCF 4.2 permettant d'évaluer la capacité C.4.2 Mettre en œuvre un projet collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.
- ECCF 4.3 qui évalue la capacité C.4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale sur dossier.

Critères d'évaluation des capacités générales

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats
	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation et traitement de l'information - Contextualisation de l'information
	C2.2 Élaborer une pensée construite	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement - Analyse de faits et de documents - Structuration de la démarche
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	<ul style="list-style-type: none"> - Interprétation de l'œuvre littéraire - Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée - Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée - Maîtrise de la langue
C3 : Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement dans une production personnelle - Prise en compte du destinataire de ses intentions - Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Qualité de l'expression artistique - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue
	C3.2 Positionner son projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle
	C3.3 Communiquer avec le monde	<ul style="list-style-type: none"> - Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement autour d'expériences motrices variées. - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. - Mobilisation de ressources relationnelles et sociale
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la commande - Implication/ appropriation dans le projet - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement dans une action collective. - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future

Définition de l'épreuve E5 Sciences appliquées et technologie

L'épreuve valide la capacité C5 "Raisonnement des choix techniques liés à la conduite d'une unité animale dans le respect de la réglementation et du bien-être animal".

Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve est commune à tous les candidats, en CCF et hors CCF.

Elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30.

L'épreuve comprend des questions mobilisant des références techniques et scientifiques et peut s'appuyer sur un nombre restreint de documents.

La correction est effectuée par un enseignant de zootechnie et un par enseignant de biologie-écologie ou de physique-chimie.

Définition de l'épreuve E6 Expérience en milieu professionnel

L'épreuve valide les capacités C6, C7 et C8 suivantes :

C6- Situer son activité dans son environnement socioprofessionnel

C7- Communiquer en situation professionnelle

C8- Assurer la gestion et le fonctionnement de l'unité animale dans le respect de la réglementation et dans un contexte de durabilité

Elle est affectée du coefficient 3.

L'épreuve est commune à tous les candidats, en CCF et hors CCF.

C'est une épreuve orale qui s'appuie sur un document écrit obligatoire sans annexe de 15 à 20 pages maximum, rédigé par le candidat.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée de 10 minutes (durée maximale)
- un entretien avec les examinateurs d'une durée de 20 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E7 Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C9 à C12

C9- Appliquer un protocole expérimental dans le respect de la réglementation et du bien-être animal sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter

C10- Assurer les soins courants et la reproduction des animaux dans le respect de la réglementation et du bien-être animal

C11- Utiliser les installations, les matériels et les locaux de l'unité animale dans un contexte de durabilité

C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 5 CCF.

Pour les candidats hors CCF :

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale.

Elle a une durée d'une heure et demie.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de zootechnie
- un représentant de la DDPP* (ou de la DDCSPP) ou un professionnel du secteur mandatée par elle.

* L'absence de professionnel ou de représentant de la DDPP ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Technicien en
expérimentation animale”

Référentiel de formation

La formation est centrée sur l'acquisition de capacités générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification. La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de certification.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises.
- les disciplines et les horaires mobilisées hors activités pluridisciplinaires

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale. Ces enseignements concourent pleinement à l'acquisition des compétences du cadre de référence des compétences numériques, déclinaison française du DIGCOMP de l'union européenne.

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

MG4 : Actions et engagements collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Le secteur des agroéquipements

MP2 : Caractéristiques de fonctionnement de différents matériels, outils et équipements

MP3 : Chantier d'opérations culturales

MP4 : Maintenance des matériels outils et équipements

MP5 : La gestion du parc d'agroéquipements

MAP : Module d'adaptation professionnelle

Activités pluridisciplinaires

Horaire 110h

Enseignements à l'initiative de l'établissement : équivalent de 2 heures hebdomadaires

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'Administration.

Ces enseignements contribuent au développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4.

Orientations des enseignements à l'initiative de l'établissement :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- Régulation des activités d'un collectif au niveau du groupe classe...
- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage.

Stage(s) en milieu professionnel 14 à 16 semaines

Enseignements sous forme de stage collectif éducation à la santé et au développement durable

Le stage collectif éducation à la santé et au développement durable, fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Enseignements sous forme de stage collectif valorisation du vécu en milieu professionnel

Le stage collectif « valorisation du vécu en milieu professionnel » fait partie intégrante de la formation et vise une préparation optimale aux séquences de formation en milieu professionnel en mettant l'accent sur la santé, sécurité au travail par une approche de l'analyse du travail/analyse de l'activité.

Ce stage vise à :

- S'emparer de la question de la santé et sécurité au travail à travers les séquences de formation en milieu professionnel ;
- Lire une situation professionnelle, en évaluer les risques et conduire l'action en sécurité ;
- Exploiter les vécus en milieu professionnel.

Ce stage s'articule avec l'ensemble des modules professionnels et permet tout particulièrement d'entraîner les capacités professionnelles C6, C7, C8, C9 et C10 grâce à l'approche du retour sur expérience qui est conduite.

Ce stage collectif permet une approche de l'analyse du travail en lien avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un levier pour le développement des capacités à mettre en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes :
 - étrangères II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

Formation à caractère professionnel

La formation professionnelle est définie en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "technicien en expérimentation animale". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 55 semaines auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, la charte nationale portant sur l'éthique de l'expérimentation animale définit le contexte dans lequel s'inscrit l'apprentissage des capacités professionnelles qui doivent permettre au Technicien en expérimentation animale de :

- se situer dans l'organisation générale et réglementaire de l'expérimentation animale,
- d'assurer le fonctionnement et la gestion d'une unité animale,
- d'optimiser les conditions de vie, d'hébergement et de soins aux animaux,
- de participer directement aux expérimentations sous la responsabilité d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter.

La formation professionnelle est définie par :

- Sept modules professionnels, accompagnés d'un module d'adaptation professionnelle (MAP)
- Les situations pluridisciplinaires

Les modules professionnels comprennent :

MP1 : Caractéristiques du fonctionnement de l'organisation et du secteur de l'expérimentation animale

MP2 : Fonctionnement et gestion de l'unité animale

MP3 : Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal et à son environnement

MP4 : Zootechnie générale et comparée

MP5 : Mise en œuvre d'une étude expérimentale

MP6 : Maintenance des animaux et conduite d'élevage dans l'unité animale

MP7 : Prophylaxie dans l'unité animale et fonctionnalité

MAP : Module d'adaptation professionnelle

Le module d'adaptation professionnelle (MAP) a les objectifs suivants :

- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements.
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités.

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières

Elle est organisée en référence aux situations professionnelles significatives et accorde ainsi une place importante aux :

- séances de travaux pratiques qui doivent permettre l'apprentissage des opérations techniques et dont l'animalerie pédagogique de l'établissement est un support privilégié,
- séquences en milieu professionnel qui doivent permettre de replacer les apprentissages dans leur contexte,
- visites et activités pluridisciplinaires qui ont pour fonction de mobiliser les acquis modulaires à partir de problématiques transversales.

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif, éduquer à la santé et à la sécurité au travail, et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de Sauveteur-Secouriste du Travail peuvent être proposées aux apprenants

Développement durable

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Pour cela, la formation professionnelle doit apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une activité professionnelle adaptée.

La formation en milieu professionnel :

Elle représente 14 à 16 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité et sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves en entreprise.

**Module MG1
Construction d'un raisonnement scientifique
autour des questions du monde actuel**

Capacités évaluées	Disciplines
- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Biologie-Écologie Physique-Chimie
- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	TIM Mathématiques
- Exploiter la modélisation d'un phénomène	Mathématiques Biologie-Écologie

**Module MG2
L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation**

Capacités évaluées	Disciplines
-Analyser l'information	Documentation Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Élaborer une pensée construite	Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Lettres

Module MG3

Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Capacités évaluées	Disciplines
-Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Lettres Éducation Socioculturelle
- Positionner son projet professionnel	ESC Enseignements à l'initiative de l'établissement
- Communiquer avec le monde.	Langue vivante

Module MG4

Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Capacités évaluées	Disciplines
-.Développer un mode de vie actif et solidaire	EPS
- Mettre en œuvre un projet collectif	Éducation Socioculturelle Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique Enseignements à l'initiative de l'établissement
- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Éducation Socioculturelle Enseignements à l'initiative de l'établissement

Module MP1

Caractéristiques du fonctionnement de l'organisation et du secteur de l'expérimentation animale

Objectif général

Caractériser le fonctionnement de l'organisation dans son environnement socio-professionnel et réglementaire.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Situer l'organisation dans le secteur professionnel à différentes échelles géographiques.		
- Caractériser le fonctionnement de l'organisation dans son contexte socio-professionnel.	SESG	55h
- Situer l'entreprise dans un cadre social et réglementaire.		

Module MP2

Fonctionnement et gestion de l'unité animale

Objectif général

Assurer le fonctionnement et la gestion de l'unité animale.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Caractériser le facteur travail au sein de l'unité et appliquer la réglementation.		
- Utiliser les outils de gestion des approvisionnements.	SESG	55h
- Assurer la traçabilité des activités liées au fonctionnement de l'unité animale.		
- Connaître les principaux indicateurs de gestion.		

Module MP3

Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal et à son environnement

Objectif général

Acquérir et consolider les savoirs et les savoirs-faire scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Acquérir et consolider les savoirs et les savoirs-faire biologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.	Biologie écologie	55h
- Acquérir et consolider les savoirs et les savoirs-faire physico-chimiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.	Physique chimie	55h

Module MP4

Zootechne générale et comparée

Objectif général

Acquérir une vue d'ensemble des potentialités des différentes espèces animales utilisées en recherche biomédicale et les relier à des possibilités d'utilisation.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
<ul style="list-style-type: none">- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'alimentation des animaux pour gérer leur rationnement.- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la reproduction des animaux pour gérer la conduite de la reproduction des principales espèces utilisées.- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la génétique pour en comprendre les applications en expérimentation animale.- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques permettant de comprendre l'importance des problèmes sanitaires et les moyens de maintenir les animaux en bonne santé.	Zootechne	55h

Module MP5

Mise en oeuvre d'une étude expérimentale

Objectif général

Mettre en oeuvre une étude expérimentale dans le respect de la réglementation et de l'éthique sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
<ul style="list-style-type: none">- Exposer les principaux textes réglementaires relatifs à la protection animale et à l'expérimentation animale et en déduire leurs conséquences sur l'activité.- Caractériser les champs d'application de l'expérimentation animale.- Réaliser les interventions liées à l'utilisation de l'animal dans le cadre expérimental dans le respect de la réglementation et de l'éthique sous la direction et le contrôle du titulaire d'une autorisation d'expérimenter.	Zootechne	151,25h

Module MP6

Maintenance des animaux et conduite d'élevage dans l'unité animale

Objectif général

Organiser les opérations techniques liées à la maintenance et à l'élevage des animaux dans le respect de la réglementation et du bien-être animal.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
<ul style="list-style-type: none">- Organiser le transport des animaux dans le respect de la réglementation.- Gérer la mise en place des animaux dans l'unité animale.- Organiser la maintenance des animaux présents dans l'unité animale.- Assurer la conduite de la reproduction et l'élevage des jeunes des différentes populations d'animaux.	Zootechne	110h

Module MP7

Prophylaxie dans l'unité animale et fonctionnalité

Objectif général

Mettre en œuvre les démarches et les opérations nécessaires au maintien de la qualité sanitaire et de la fonctionnalité de l'animalerie expérimentale.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Présenter les principaux statuts sanitaires des animaux et les zones de confinement correspondantes.		
- Présenter les principes généraux d'organisation et d'utilisation d'une unité animale.	Zootechnie	55h
- Mettre en œuvre en sécurité les opérations de prophylaxie hygiénique et sanitaire.		
- Assurer la maintenance du matériel, des équipements et des locaux.		

Module d'adaptation professionnelle

Objectif général

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement.	Sciences et techniques professionnelles	55h
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités.		

Les activités pluridisciplinaires

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.

Les 4 premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de Baccalauréat Professionnel : un volume horaire de 14H est affecté à chacune de ces 4 thématiques.

Les 5 dernières thématiques sont spécifiques au bac pro TEA : à titre indicatif, il est proposé d'affecter 10 à 12h pour chacune de ces thématiques de pluridisciplinarité.

Finalités	Thématique	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
Il s'agit d'amener les apprenants à mettre en œuvre des capteurs connectés et d'en exploiter les données pour favoriser ou suivre les transitions (agro-écologique, énergétique, sociale, sanitaire, d'aménagement des espaces de vie, etc.).	Des capteurs connectés au service des transitions	MG1 et MP	Physique-Chimie, et autres disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
Il s'agit d'amener les apprenants à engager une réflexion éthique sur les usages des réseaux sociaux (y compris professionnels) et de les outiller pour qu'ils communiquent en conscience et en toute sécurité.	Publication en conscience et en toute sécurité sur les réseaux sociaux numériques	MG2 et MP	Toutes disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
Il s'agit d'amener l'apprenant à approfondir sa connaissance du contexte professionnel et à mesurer ses potentiels pour se projeter dans le monde du travail.	Approfondissement de son projet personnel et professionnel	MG3 et MP	Toutes disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
Il s'agit d'amener les apprenants à observer les modalités du débat et de la prise de décisions collectives sur des enjeux majeurs en lien avec les transitions (agro-écologique, énergétique, sociale, etc.)	Étude des déterminants d'une action collective sur un territoire de proximité	MG4 et MP	Histoire-Géographie EMC et autres disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
Il s'agit d'amener les apprenants à conduire des processus d'analyse par rapport au bien-être animal (point limite, grille de score, etc.).	Gestion du bien-être animal en animalerie	Tous les modules professionnels	Zootchnie, Biologie-Ecologie, Physique-Chimie
Il s'agit d'amener les apprenants à être capable d'anticiper les contaminations, de gérer les zoonoses et d'agir en situation de crises ou d'aléas sanitaires.	Gestion de la biosécurité en animalerie	Tous les modules professionnels	Zootchnie, Physique-Chimie, Biologie-Ecologie
Il s'agit d'amener les apprenants à s'appropriier les nouvelles techniques et technologies de reproduction, de transgénèse, de création et de maintien de lignées.	Biotechnologies au service de la recherche en expérimentation	Tous les modules professionnels	Zootchnie, Biologie-Ecologie, Physique-Chimie
Il s'agit d'amener les apprenants, à l'aide d'approches comparatives, à déterminer le matériel, l'équipement et les produits appropriés au bon fonctionnement de l'animalerie.	Choix adaptés des équipements et des approvisionnements de l'animalerie	Tous les modules professionnels	SESG, Zootchnie, Physique-Chimie
Finalités à préciser par les équipes.	Au choix de l'équipe pédagogique	Tous les modules professionnels	Toutes disciplines du domaine professionnel

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Technicien
en expérimentation animale”

Les unités
de formation

MG1

Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Rappel des capacités visées

C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique

C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre

C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

Finalités de l'enseignement

L'enseignement permet l'acquisition d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) et leurs interactions (choix alimentaires, modes de production, lien santé/alimentation/environnement). L'enseignement vise à acquérir les étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles.

Cet enseignement doit être réalisé en lien avec les compétences essentielles en matière de durabilité (ONU 2015 : programme mondial de développement durable à horizon 2030) dont l'analyse systémique, la réflexion critique et la résolution intégrée de problèmes.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Biologie – Écologie	1.25h
Physique - chimie	1h
Mathématiques	2h
TIM	0.5h

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences vécues lors des périodes de formation en milieu professionnel, des séquences sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques et pédagogiques, à l'occasion des activités pluridisciplinaires et lors des visites et des voyages d'étude, qui sont autant de moments qui contribuent à l'atteinte de la capacité ;

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution Réalisation de la démarche retenue Exploitation de données et de résultats	Techniques de laboratoire et de terrain Écosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques	Biologie – Ecologie Physique - Chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. L'apprenant met en œuvre tout ou partie des étapes de la démarche scientifique dans une situation contextualisée en lien avec des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité).

L'enseignement met l'accent sur les parties expérimentales pratiques de la démarche scientifique et sur les tâches complexes.

Attendus de la formation

L'enseignement des disciplines présentes dans ce module s'appuie sur une approche contextualisée des problématiques. Les notions supports des démarches scientifiques mises en œuvre avec les apprenants prennent notamment appui sur le comportement citoyen en toute sécurité, les biomolécules de l'alimentation, les solutions aqueuses et les transferts énergétiques.

Appropriation, à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements :

- Reformulation, explicitation d'un problème ou de questionnements
- Recherche d'analogies avec des situations similaires

Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution :

- Formulation d'hypothèses, proposition d'une méthode de résolution, d'une démarche à mettre en œuvre
- Proposition d'un protocole, choix et argumentation des modalités retenues

Réalisation de la démarche retenue :

- Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité
- Identification et application des règles liées au tri sélectif des déchets chimiques et biologiques

Exploitation de données et résultats :

- Analyse critique des résultats obtenus et des conclusions émises
- Réalisation d'un compte rendu du travail expérimental mené et des résultats obtenus

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.2 : Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	Analyse du contexte et de la problématique Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)	TIM Mathématiques

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une question sociale ou technique, est en mesure, après analyse d'un contexte, de rechercher des sources ou de produire des données pouvant l'aider à résoudre la problématique posée, de sélectionner les données et de les travailler pour les enrichir ou pour ne garder que celles réellement utiles. Il est également en capacité de les traiter en utilisant un logiciel adapté afin de pouvoir représenter les résultats obtenus de la manière la plus pertinente possible et ainsi aider à la prise de décision.

Attendus de la formation

- Analyse du contexte et de la problématique
- Recherche des données brutes adaptées au contexte et à la problématique en se conformant à la législation en vigueur
- Mise en qualité des données (transformation des données brutes en informations)

Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés (transformation des informations en connaissances)

- Utilisation d'indicateurs statistiques de position et de dispersion
- Utilisation avancée des fonctionnalités du tableur
- Utilisation d'outils externes au tableur

Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée.

- Représentation de données non spatialisées par création de graphiques simples et complexes
- Représentation des données spatialisées par création de cartes
- Création de tableaux de bord

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Analyse d'un phénomène dans son contexte Utilisation d'un ou de plusieurs modèles adapté(s) au phénomène étudié Validation d'une conjecture ou d'une théorie Communication / diffusion de la réponse	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée.	Mathématiques Biologie -Écologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, à partir d'un contexte, est capable d'utiliser une modélisation adaptée afin de répondre à un questionnement. On attend de l'apprenant qu'il soit capable d'extraire et organiser de l'information, de la traduire afin d'utiliser un modèle permettant d'étudier un phénomène. Au vu du traitement effectué, il doit avoir un regard critique sur les résultats obtenus, en validant ou non les choix opérés, et expliquer ses réponses à partir de la démarche mise en œuvre.

Attendus de la formation

Analyse d'un phénomène dans son contexte

- Appropriation d'un contexte
- Traduction du phénomène en langage mathématiques

Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié

- Situations de proportionnalité
- Utilisation de représentations géométriques
- Modèles discrets de suites arithmétiques et géométriques
- Ajustements affines et modèles continus de fonctions
- Modèles probabilistes

Validation d'une conjecture :

- Pertinence du modèle
- Interprétation, analyse des résultats et conclusion

Communication / diffusion de la réponse :

- Représentation / restitution

MG2

L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Rappel des capacités visées

- C2.1. Analyser l'information
- C2.2. Élaborer une pensée construite
- C2.3. Formuler un point de vue argumenté et nuancé

Finalités de l'enseignement

L'enseignement vise à accompagner les apprenants à la prise en main d'outils et de méthodes qui permettent de poser un regard distancié et critique sur le monde. Dans un monde globalisé et connecté, l'accès à l'information semble facilité mais nécessite une connaissance fine et éclairée des fonctionnements et des usages des modes de communication pour pratiquer le débat contradictoire et accéder à la culture de la controverse. Ce module a donc pour objet d'enseigner aux apprenants à se décentrer, à décrypter l'information, à prendre en compte autrui et ses valeurs afin d'argumenter et de débattre d'une opinion.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Documentation	0,5h
Histoire-Géographie-EMC	1,5h
Lettres	1,75h

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.1 Analyser l'information	Caractérisation et traitement de l'information Contextualisation de l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques	Documentation Histoire-Géographie-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait caractériser une information, la traiter et la contextualiser, c'est-à-dire disposer des repères pour se l'approprier et la mettre en perspective.

Attendus de la formation

Travailler la nécessaire objectivité dont tous les citoyens doivent disposer lorsqu'ils se trouvent confrontés à une information constitue aujourd'hui un enjeu central pour l'éducation au sein d'une société "numérique". Cela passe par le développement d'un regard et d'une mise à distance critiques face aux informations.

Mobilisation des notions en information-documentation pour caractériser et traiter l'information

- Information et document : définitions, typologies, situations et rôles dans un contexte donné
- Évaluation de l'information : sélection, appropriation et utilisation de l'information à partir d'une pratique raisonnée de la recherche documentaire
- Paysage informationnel : construction d'une culture de l'information

Mobilisation de repères, acteurs, notions historiques pour contextualiser l'information

- Vivre en France en démocratie depuis 1945
- L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de repères, acteurs, notions pertinents au regard du questionnement Analyse de faits et de documents Structuration de la démarche	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques	Histoire-Géographie-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait mobiliser les notions pertinentes pour analyser et confronter des faits et des documents de toutes natures issus de périodes et de territoires variés et parvient à structurer une démarche de raisonnement autonome afin de se forger une opinion étayée.

Attendus de la formation

L'enseignement d'histoire-géographie doit aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire et par celui des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde en les initiant aux méthodes de l'historien et du géographe

Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) :

- Étude d'une situation : les batailles de 1916 : Verdun et la Somme
- Étude d'une situation : le génocide des Juifs et des Tziganes dans l'Europe en guerre
- Traitement général du thème : guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial :

- Étude d'une situation : les Jeux Olympiques, un enjeu de la guerre froide
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial

Des réseaux de production et d'échanges mondialisés :

- Étude d'une situation : les réseaux de câbles sous-marins, infrastructures essentielles de la mondialisation
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : des réseaux de production et d'échanges mondialisés

Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

- Étude d'une situation : diversité des migrations dans le bassin méditerranéen
- Étude d'une situation : les mobilités d'apprenants dans l'Union européenne
- Traitement général du thème : une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Interprétation de l'œuvre littéraire Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Maîtrise de la langue	Littérature et autres arts Stratégies de lecture diverses Argumentation Expression	Lettres

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant que son expérience de lecteur et son approche sensible des œuvres littéraires et artistiques lui permettent de prendre position dans un débat de société sur des questions liées à la nature et/ou aux solidarités. Il est ainsi capable d'agir en citoyen et en professionnel responsable.

La capacité est atteinte si l'apprenant est capable d'interpréter une œuvre littéraire, d'en percevoir le sens, les enjeux et la dimension esthétique pour formuler un point de vue argumenté et nuancé suivant une stratégie adaptée à la situation de communication et à la visée.

La maîtrise de la langue concourt à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à former un citoyen éclairé, ouvert et accompli grâce à la fréquentation des œuvres littéraires et artistiques.

Littérature et autres arts :

- Culture littéraire et artistiques
- Genres littéraires majeurs
- Formes, registres et tonalités

Stratégies de lecture diverses :

- Démarches de lectures actives
- Écrits d'appropriation
- Oraux d'appropriation

Argumentation :

- Dimensions pragmatique et dialogique de l'argumentation
- Stratégies de l'argumentation
- Genres de l'argumentation

Expression :

- Respect des codes de la langue écrite
- Respect des codes de l'oral
- Précision et nuance

MG3

Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Rappel des capacités visées

C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2- Positionner son projet professionnel

C3.3- Communiquer avec le monde

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'exprimer ses émotions et aspirations personnelles et professionnelles, d'affiner sa connaissance de soi et d'autrui en s'engageant dans des processus de création et d'expression, d'échange, d'ouverture sur le monde et de mobilités.

Il vise à la fois à renforcer son identité et le sentiment d'appartenance à une culture commune et à faire l'expérience de l'altérité et de la diversité culturelle.

L'enseignement permet par ailleurs d'accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel sur l'ensemble du cycle terminal. Il l'amène à consolider son identité professionnelle et à se projeter vers une poursuite d'études.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Lettres	0,25h
ESC	1h
LV	1,75h

Autres activités supports potentielles

Les EIE sont mobilisés et concourent, en associant des disciplines du domaine professionnel aux disciplines impliquées dans le module, à l'acquisition de la capacité C3.2 Positionner son projet professionnel. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel. Les enseignements s'appuyant sur des visites, le fonctionnement de l'atelier technologique et de l'exploitation de l'établissement ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel participent également à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Engagement dans une production personnelle Prise en compte du destinataire dans ses intentions Mobilisation du champ médiatique Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles Qualité de l'expression artistique Défense d'un point de vue Maîtrise de la langue orale	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence	Lettres ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des références littéraires, artistiques et culturelles pour s'engager dans une production personnelle.

Il doit s'interroger sur ses intentions, leurs effets sur le destinataire et défendre avec conviction son point de vue dans un discours devant un public.

La qualité de l'expression artistique et la maîtrise de la langue orale concourent à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation Composantes de l'identité culturelle :

- Éléments constitutifs de l'appartenance à un groupe
- Facteurs endogènes et exogènes à la construction de l'identité
- Dimension évolutive de l'identité culturelle

Réalisation artistique :

- Confrontation au processus créatif contemporain
- Articulation de champs de création différents en lien avec la thématique choisie
- Contexte culturel et artistique du médium retenu (lien possible avec le domaine professionnel)
- Expression d'un potentiel créatif comme révélateur d'une identité culturelle
- Maîtrise technique du médium mobilisé par l'apprenant
- Maîtrise du vocabulaire technique associé
- Autonomie créatrice

Valorisation et médiatisation de la création :

- Place et rôle de l'art et de la culture dans le champ médiatique
- Explicitation de la démarche artistique entreprise
- Affirmation de son engagement créatif
- Approche esthétique

Éloquence

- Art oratoire
- Expression orale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Positionner son projet professionnel	Identification des potentiels Identification des opportunités Projection vers une identité professionnelle	Connaissance de soi Aptitudes socio- professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de définir et valoriser son positionnement vis-à-vis du métier ou du champ professionnel visé grâce à une connaissance de ses aptitudes et du contexte professionnel. Cette capacité permet à l'apprenant de se situer en tant qu'individu et futur professionnel dans une dialectique articulant d'une part ses convictions personnelles et d'autre part les compétences attendues et les représentations du métier.

Attendus de la formation

Connaissance de soi :

- Cartographie de l'intime
- Réflexion sur soi et à travers les autres
- Conscientisation de son identité culturelle

Identification de ses aptitudes socio-professionnelles :

- Autonomie et sens des responsabilités
- Mobilité géographique et fonctionnelle
- Capacités relationnelles

Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels :

- Formulation claire du projet professionnel
- Atouts, perfectionnements et conditions nécessaires à sa réussite

Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés :

- Cadre juridique et réglementaire
- Voies de formation et formation tout au long de la vie

Dimension sociale de l'engagement professionnel :

- Relation du champ professionnel avec la société
- Valeurs personnelles, responsabilité citoyenne et engagement professionnel

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec le monde	Communication orale en langue étrangère Communication écrite en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue vivante

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension orale, expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est le niveau **B1+**.

Attendus de la formation

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

- Niveau de compétence attendu, niveau **B1+** du CECRL "utilisateur indépendant de niveau seuil avancé"
- Progressivité des apprentissages et jalons du CECRL

Cinq activités langagières :

- Communication orale en langue étrangère (comprendre un message oral, s'exprimer à l'oral en continu, s'exprimer à l'oral en interaction)
- Communication écrite en langue étrangère (comprendre un message écrit, s'exprimer à l'écrit)

Approche actionnelle :

- Scénarisation de l'apprentissage linguistique à travers la réalisation de tâches
- Acquisition de stratégies langagières transférables à des situations de la vie courante

Contextualisation dans les situations de la vie courante :

- Domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle
- Domaine de la vie professionnelle

MG4

Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Rappel des capacités visées

- C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif
C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre de conduire des projets visant à développer l'autonomie des apprenants dans la prise en main de leur santé, leur efficacité motrice et leur capacité à agir dans un cadre collectif, à coopérer en vue d'un objectif partagé.

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne mais aussi avec les attentes des milieux professionnels. La pédagogie par le projet développé dans ce module s'appuie sur des apprentissages coopératifs de nature à renforcer les compétences psychosociales des apprenants. La mise en œuvre pédagogique s'inscrit dans une approche de co-construction avec le groupe classe. Le projet collectif doit s'inscrire dans le territoire de l'établissement et impliquer des acteurs externes (mouvement associatif, assemblées, collectifs...).

Ce module vise en priorité, pour chacun des apprenants, le développement de compétences nécessaires à la fois à une meilleure insertion sociale, professionnelle, et au renforcement des capacités d'apprentissage tout au long de la vie par l'émancipation et l'accroissement du pouvoir d'agir individuel et collectif :

Compétences sociales : coopération, négociation, gestion des conflits, capacité d'affirmation et de résistance, capacité à donner et recevoir des feed-back (boucles de rétroaction), persévérance, adaptation ...

Compétences émotionnelles : maîtrise des émotions, autoévaluation, autorégulation favorisant la confiance et l'estime de soi.

Compétences cognitives : prise de décision, résolution de problèmes, sentiment de compétence, créativité, pensée critique.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
EPS	2h
ESC	0,5h
HG-EMC	0,25h

Autres activités supports potentielles

En fonction des contextes locaux, les EIE sont mobilisés dans un but de consolidation des compétences psychosociales. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de la conduite du projet collectif et ils participent à la construction de la capacité visée.

La pluridisciplinarité liée à ce module est à construire pour permettre aux apprenants de s'approprier les principes d'un fonctionnement démocratique en observant leur mise en œuvre concrète. Elle peut en outre nourrir la thématique du projet collectif et renforcer les apprentissages psychosociaux visés par le bloc.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Engagement autour d'expériences motrices variées Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques Mobilisation de ressources relationnelles et sociales	Habilités motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives Expression orale visant à évoquer les expériences vécues, à extraire et verbaliser les procédures favorisant la réussite	EPS

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'organiser sa pratique physique, en choisissant des activités singulières, une fréquence, une durée et une intensité, au bénéfice d'une plus grande efficacité motrice dans les activités sportives et artistiques pratiquées, de sa santé, de son bien-être et de son plaisir d'agir.

L'apprenant doit également être en capacité de créer des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

Attendus de la formation

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que tous l'intègrent dans leur vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

AFLP 1 : Efficacité motrice dans les projets de performance individuels et collectifs

- Développement et gestion des ressources énergétiques, perceptives, décisionnelles, émotionnelles.
- Mobilisation des coordinations techniques en lien avec les APSA
- Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA

AFLP 2 : Savoir s'entraîner / s'entretenir

- Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux activités physiques sportives et artistiques
- Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard des APSA et des états de forme.
- Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, Troubles de l'alimentation...)

AFLP 3 : S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif

- Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celle d'autres élèves.
- Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et de résolution collective
- Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Prise en compte de la commande Appropriation du projet et implication Adaptation aux imprévus Coopération au sein d'un collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision Connaissance de soi pour agir et se positionner dans un projet coopératif	ESC Histoire géographie EMC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient, en déployant une stratégie de coopération, à participer activement à une démarche de projet collectif, répondant à une commande

Attendus de la formation

Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel :

- Identification des opportunités locales
- Identification des partenaires

Méthodologie du projet en mode coopératif :

- Co-construction d'un cahier des charges
- Organisation et planification du travail sur un mode coopératif

Dynamique de groupe : vecteur de changement, d'innovation et de cohésion :

- Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe
- Responsabilité vis-à-vis du groupe et intelligence collective
- Repérage des modes de communication et remédiation aux blocages
- Écoute active et communication au service de l'animation du groupe
- Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
- Coopération et dynamique collective
- Principes et expériences du fonctionnement démocratique
- Résolution collective de problèmes

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Positionnement dans une action collective Retour objectif sur son action Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psychosociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient à prendre position de manière objective vis-à-vis de la conduite d'un projet (méthode, réponse à la commande, organisation du travail) et à tirer parti de cette expérience dans d'autres situations sociales et professionnelles.

Attendus de la formation

Cet enseignement vise à former des citoyens éclairés en permettant à travers l'expérience de l'engagement dans un projet collectif de dépasser les déterminations psychologiques, socio-économiques, culturelles.

Observation du groupe et de la conduite de l'action :

- Construction d'un positionnement dynamique (évolutif)

Identification des compétences psycho-sociales mobilisées :

- Compétences techniques et compétences relationnelles
- Construction de grille de lecture des soft skills pour les repérer et les articuler

Évaluation continue de son action au sein du collectif :

- Évaluation entre pairs
- Auto-évaluation
- Évaluation différentielle ouverte
- Boucles évaluatives (évaluer sans décourager)



Caractéristiques du fonctionnement de l'organisation et du secteur de l'expérimentation animale

Objectif général du module :

Caractériser le fonctionnement de l'organisation dans son environnement socio-professionnel et réglementaire.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1-Situer l'organisation dans le secteur professionnel à différentes échelles géographiques.
- ▶ Objectif 2- Caractériser le fonctionnement de l'organisation dans son contexte socio-professionnel.
- ▶ Objectif 3- Situer l'entreprise dans un cadre social et réglementaire.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module a pour objectif de présenter le fonctionnement de l'organisation et du secteur de l'expérimentation animale dans son environnement en prenant en compte les différentes échelles mondiales, européennes et nationales. L'enseignement prend appui sur des visites et sur l'intervention de professionnels. Il est important de valoriser l'expérience acquise en seconde professionnelle lors des stages.

Ce module permet au futur technicien en expérimentation animale de s'intégrer au sein d'une organisation professionnelle et de connaître le cadre réglementaire applicable aux entreprises du secteur.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► Objectif 1 : Situer la place de l'organisation et du secteur de l'expérimentation animale à différentes échelles géographiques

- 1.1- Présenter un panorama du secteur de l'expérimentation animale.
- 1.2- Présenter l'évolution des structures.

► Objectif 2 : Caractériser le fonctionnement de l'organisation dans son contexte socio-professionnel

- 2.1- Présenter les différentes organisations du secteur.
- 2.2- Décrire l'ensemble des facteurs constitutifs de l'entreprise ou de l'organisation.
- 2.3- Etablir un schéma synthétisant le fonctionnement de l'organisation.

► Objectif 3 : Situer l'entreprise dans un cadre social et réglementaire

- 3.1- Présenter le cadre législatif.
- 3.2- Présenter le statut juridique de l'animal et les obligations des détenteurs.
- 3.3- Définir le rôle des organismes de l'Etat dans le domaine de la protection animale.
- 3.4- Identifier le rôle des autres acteurs économiques ainsi que leur importance en matière d'éthique.

MP2

Fonctionnement et gestion de l'unité animale

Objectif général du module :

Assurer le fonctionnement et la gestion et de l'unité animale.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Caractériser le facteur travail au sein de l'unité et appliquer la réglementation.
- ▶ Objectif 2- Utiliser les outils de gestion des approvisionnements.
- ▶ Objectif 3- Assurer la traçabilité des activités liées au fonctionnement de l'unité animale.
- ▶ Objectif 4- Connaître les principaux indicateurs de gestion.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module permet au futur technicien en expérimentation animale de comprendre le fonctionnement de l'unité animale dans laquelle il sera amené à évoluer. Dans ce cadre, il devra être capable de gérer des intrants et de maîtriser certains indicateurs économiques. En comprenant le fonctionnement de l'unité et en connaissant la réglementation, il sera également capable de participer pleinement à la vie de l'organisation. Les activités pluridisciplinaires en lien avec les techniques animalières donnent du sens à cet enseignement. Il est important d'utiliser les outils pédagogiques disponibles dans l'établissement.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Connaître le facteur travail au sein de l'unité dans le respect de la réglementation**

- 1.1- Planifier le travail d'une équipe.
- 1.2- Connaître et mettre en application la réglementation au sein de l'unité.

► **Objectif 2 : Utiliser les outils de gestion des approvisionnements**

- 2.1- Etablir un bon de commande.
- 2.2- Définir le bon de commande, son contenu.
- 2.3- Savoir réaliser un bon de commande.
- 2.4- Réceptionner les produits commandés.
- 2.5- Utiliser les outils de gestion des stocks.

► **Objectif 3- Assurer la traçabilité des activités liées au fonctionnement de l'unité animale**

► **Objectif 4 - Connaître les principaux indicateurs de gestion**

MP3

Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal et à son environnement

Objectif général du module :

Aquérir et consolider les savoirs et les savoirs-faire scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Objectifs du module

- Objectif 1- Acquérir et consolider les savoirs et les savoirs-faire biologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.
- Objectif 2- Acquérir et consolider les savoirs et les savoirs-faire physico-chimiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les connaissances de biologie-écologie et de physique-chimie apportées dans ce module visent à compléter les acquis de la classe de seconde professionnelle "technicien en expérimentation animale". L'enseignement prend en compte, en les contextualisant, les objectifs du module MG4.

Ce module s'appuie sur des situations professionnelles. Il permet, par la réalisation de travaux pratiques, la mise en œuvre d'une démarche d'investigation basée sur l'observation du réel.

L'enseignement de physique-chimie du module MP3 fournit des savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques animalières.

Dans ce module, l'enseignement de physique chimie offre de multiples situations pour développer une pratique professionnelle responsable en matière de comportements respectueux des personnes, des animaux et de l'environnement. On insiste sur la notion de protocole expérimental et sur l'importance des normes et règles d'utilisation des matériels et installations. Des manipulations en situation quasiment professionnelle sont souhaitables.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Acquérir et consolider les savoirs et savoir-faire biologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement**

1.1- Présenter des particularités biologiques et physiologiques d'animaux utilisés en expérimentation animale.

1.1.1- Décrire les caractéristiques de la communication nerveuse.

1.1.2- Présenter les caractéristiques de la reproduction.

1.1.3- Présenter les caractéristiques de la transmission des caractères héréditaires.

1.2- Caractériser l'immunité chez des animaux utilisés en expérimentation animale.

1.2.1- Citer des grands groupes d'agents pathogènes, en les situant dans la classification.

1.2.2- Rappeler, en les contextualisant, les caractéristiques de la réponse immunitaire.

1.2.3- Présenter des méthodes préventives et curatives de lutte contre des agents pathogènes.

► **Objectif 2 : Acquérir et consolider les savoirs et savoir-faire en physique chimie nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques liées au fonctionnement de l'unité animale.**

Dans ce module, l'enseignement de Physique Chimie offre de multiples situations pour développer une pratique professionnelle responsable en matière de comportements respectueux des personnes, des animaux et de l'environnement.

2.1- Acquérir des pratiques professionnelles en tenant compte de la sécurité, de la santé et de l'environnement.

2.1.1- Appliquer les règles de sécurité liées à l'utilisation des produits chimiques.

2.1.2- Appliquer les règles de sécurité aux personnes et aux installations.

2.1.3- Raisonner l'impact environnemental de l'activité : gestion de l'énergie, gestion des déchets.

2.2- Caractériser les milieux en animalerie à l'aide de leurs paramètres physico-chimiques.

2.2.1- Définir les paramètres à contrôler dans une unité animale.

2.2.2- Interpréter l'évolution du milieu ambiant à l'aide de transformations chimiques et physiques.

2.3- Définir les principales fonctions et caractéristiques des installations professionnels en précisant leurs actions sur les paramètres du milieu ambiant.

2.3.1- Raisonner le choix des différentes lampes utilisées.

2.3.2- Décrire la régulation thermique et hygrométrique.

2.3.3- Décrire un circuit aéraulique et donner ses caractéristiques.

2.3.4- Raisonner l'isolation phonique.

MP4

Zootechne générale et comparée

Objectif général du module :

Acquérir une vue d'ensemble des potentialités des différentes espèces animales utilisées en recherche biomédicale et les relier à des possibilités d'utilisation.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'alimentation des animaux pour gérer leur rationnement.
- ▶ Objectif 2- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la reproduction des animaux pour gérer la conduite de la reproduction des principales espèces utilisées.
- ▶ Objectif 3- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la génétique pour en comprendre les applications en expérimentation animale.
- ▶ Objectif 4- Acquérir les connaissances scientifiques et techniques permettant de comprendre l'importance des problèmes sanitaires et les moyens de maintenir les animaux en bonne santé.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module se situe à l'interface des modules MP3 et MP6. Le premier vise l'acquisition de connaissances en biologie-écologie et en physique-chimie. Le deuxième porte sur l'organisation et la mise en œuvre des techniques liées à la maintenance et à l'élevage des animaux en unité animale.

Les chapitres classiques de la zootechne générale – alimentation, reproduction, génétique, hygiène et santé - sont abordés selon une démarche comparative visant à mettre en évidence les particularités communes aux différentes espèces et à souligner les particularités de chacune d'elles et leurs conséquences pratiques.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► Objectif 1 : Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'alimentation des animaux pour gérer leur rationnement

- 1.1- Rappeler les particularités de la digestion des principales espèces utilisées.
- 1.2- Présenter les aliments et faire le lien avec leur composition et leur utilisation.
- 1.3- Définir la notion de besoin nutritionnel, présenter les facteurs de variation et en déduire les caractéristiques d'une alimentation rationnelle.
- 1.4- Mettre en évidence l'adaptation des rations distribuées dans différentes situations.

► Objectif 2 : Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la reproduction des animaux pour gérer la conduite de la reproduction des principales espèces utilisées

- 2.1- Rappeler les particularités de l'anatomie et de la physiologie de la reproduction des principales espèces utilisées.
- 2.2- Présenter les différentes étapes du cycle de reproduction des principales espèces utilisées et faire le lien avec leurs potentialités procréatives.
- 2.3- Présenter le principe et les intérêts des biotechnologies de la reproduction.

► Objectif 3 : Acquérir les connaissances scientifiques et techniques relatives à la génétique pour en comprendre les applications en expérimentation animale

- 3.1- Présenter les paramètres permettant de décrire la structure génétique d'une population.
- 3.2- Présenter les facteurs de variation de la structure génétique d'une population.
- 3.3- Présenter les particularités génétiques des différentes populations utilisées en expérimentation animale et expliquer les moyens mis en oeuvre pour les gérer.
- 3.4- Présenter les principales applications du génie génétique dans le domaine biomédical.

► Objectif 4 : Acquérir les connaissances scientifiques et techniques permettant de comprendre l'importance des problèmes sanitaires et les moyens de maintenir les animaux en bonne santé

- 4.1- Situer l'importance des problèmes sanitaire et leurs conséquences.
- 4.2- Définir les notions de maladie, de trouble sanitaire et de facteurs de risques.
- 4.3- Présenter les modes d'expression de la maladie et les moyens de défense de l'animal.
- 4.4- Présenter et justifier la gestion de la santé dans une animalerie.

MP5

Mise en œuvre d'une étude expérimentale

Objectif général du module :

Mettre en œuvre une étude expérimentale dans le respect de la réglementation et de l'éthique sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Exposer les principaux textes réglementaires relatifs à protection animale et à l'expérimentation animale et en déduire leurs conséquences sur l'activité.
- ▶ Objectif 2- Caractériser les champs d'application de l'expérimentation animale.
- ▶ Objectif 3- Réaliser les interventions liées à l'utilisation de l'animal dans le cadre expérimental dans le respect de la réglementation et de l'éthique sous la direction et le contrôle du titulaire d'une autorisation d'expérimenter.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module a un rôle central dans la formation du technicien en expérimentation animale puisqu'il doit lui permettre :

- d'avoir une vue d'ensemble sur les principaux textes réglementaires et les champs d'application de l'expérimentation animale,
- d'acquérir la maîtrise des savoir-faire lui permettant de participer directement à la mise en œuvre des études expérimentales dans le respect de la réglementation et de l'éthique sous la direction et le contrôle d'une personne titulaire d'une autorisation d'expérimenter,
- de repérer, enregistrer et signaler les principaux signes cliniques de l'animal soumis à un traitement expérimental ainsi que les points limites et les critères d'arrêt d'une étude.

L'importance de l'horaire réservé aux séances pratiques traduit le caractère opérationnel de ce module, qui doit se traduire par des mises en situations pratiques sur l'animalerie pédagogique. Ces apprentissages sont ensuite confortés lors des séquences en milieu professionnel. Le champ d'application est la recherche appliquée et porte plus précisément sur les domaines de la pharmacologie et de la toxicologie expérimentale.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Exposer les principaux textes réglementaires relatifs à protection animale et à l'expérimentation animale en déduire leurs conséquences sur l'activité**

1.1- Exposer les principaux textes réglementaires relatifs à la protection animale.

1.2- Exposer les principaux textes réglementaires relatifs à l'expérimentation animale.

► **Objectif 2 : Caractériser les champs d'application de l'expérimentation animale**

2.1- Présenter les objectifs spécifiques de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

2.2- Présenter les objectifs et les étapes de la recherche pharmaceutique en pharmacologie et en toxicologie expérimentales.

2.3- Faire la relation entre les objectifs expérimentaux et le choix du modèle animal.

2.4- Présenter les principaux tests alternatifs et complémentaires à l'expérimentation animale.

► **Objectif 3 : Réaliser les interventions liées à l'utilisation de l'animal dans le cadre expérimental dans le respect de la réglementation et de l'éthique sous la responsabilité du titulaire d'une autorisation d'expérimenter**

3.1- Mettre en place le dispositif expérimental.

3.2- Réaliser les principales administrations de substances et les principales interventions de prélèvements.

3.3- Réaliser les soins pré et post opératoires.

3.4- Réaliser des sutures chirurgicales simples.

3.5- Repérer et signaler les principaux signes cliniques ainsi que les points limites et les critères d'arrêt d'une étude expérimentale.

3.6- Mettre en oeuvre les méthodes d'anesthésie des animaux.

3.7- Réaliser l'euthanasie des animaux.

3.8- Relever les données expérimentales.

3.9- Rédiger les procédures opératoires.

MP6

Maintenance des animaux et conduite d'élevage dans l'unité animale

Objectif général du module :

Organiser les opérations techniques liées à la maintenance et à l'élevage des animaux dans le respect de la réglementation et du bien-être animal.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1 : Organiser le transport des animaux dans le respect de la réglementation.
- ▶ Objectif 2 : Gérer la mise en place des animaux dans l'unité animale.
- ▶ Objectif 3 : Organiser la maintenance des animaux présents dans l'unité animale.
- ▶ Objectif 4 : Assurer la conduite de la reproduction et l'élevage des jeunes des différentes populations d'animaux.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module complémentaire du module MP4 vise à développer l'autonomie dans l'organisation et la mise en œuvre des différentes opérations liées à la maintenance et à l'élevage des animaux. Ce caractère opérationnel doit se traduire par des études de cas et des mises en situations pratiques sur l'animagerie pédagogique. Il prend appui sur les acquis du module EP3 de la classe de seconde professionnelle de la spécialité, qui sont ensuite confortés lors des séquences en milieu professionnel.

Le référentiel propose une trame générale mise en œuvre à partir d'une espèce support. On met ensuite en évidence les particularités de la maintenance et de l'élevage des autres espèces.

Conformément à la charte nationale d'éthique appliquée à l'expérimentation animale, le souci d'optimiser les conditions de vie, d'hébergement et de soins aux animaux utilisés doit être permanent.

Observer des animaux, détecter tout comportement inhabituel et contrôler les paramètres d'ambiance sont des objectifs transversaux aux différents objectifs dans ce module.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► Objectif 1 : Organiser le transport des animaux dans le respect de la réglementation

- 1.1- S'assurer de la conformité des conditions de transport.
- 1.2- Réaliser le transport des animaux.

► Objectif 2 : Gérer la mise en place des animaux dans l'unité animale

- 2.1- Assurer la réception des animaux et vérifier la conformité de la livraison.
- 2.2- Organiser la quarantaine et l'acclimatation.
- 2.3- Réaliser l'installation des animaux dans l'unité animale.

► Objectif 3 : Organiser la maintenance des animaux présents dans l'unité animale

- 3.1- Gérer l'alimentation en fonction des exigences spécifiques.
- 3.2- Gérer les opérations courantes liées à l'hygiène et au confort.
- 3.3- Contrôler, enregistrer les paramètres d'ambiance et réagir en conséquence.
- 3.4- Gérer les opérations liées au maintien de l'état sanitaire des animaux.

► Objectif 4 : Assurer la conduite de la reproduction et l'élevage des jeunes des différentes populations d'animaux

- 4.1- Organiser les accouplements.
- 4.2- Réaliser les soins liés à la gestation et à la mise bas.
- 4.3 - Gérer l'élevage des jeunes.
- 4.4 - Enregistrer les données relatives à la reproduction.

MP7

Prophylaxie dans l'unité animale et fonctionnalité

Objectif général du module :

Mettre en œuvre les démarches et les opérations nécessaires au maintien de la qualité sanitaire et de la fonctionnalité de l'animalerie expérimentale.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1 : Présenter les principaux statuts sanitaires des animaux et les zones de confinement correspondantes.
- ▶ Objectif 2 : Présenter les principes généraux d'organisation et d'utilisation d'une unité animale.
- ▶ Objectif 3 : Mettre en œuvre en sécurité les opérations de prophylaxie hygiénique et sanitaire.
- ▶ Objectif 4 : Assurer la maintenance du matériel, des équipements et des locaux.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le maintien de la qualité sanitaire de l'unité animale est un impératif ; il faut à la fois éviter tout risque de contamination et mettre en place une prophylaxie hygiénique et sanitaire rigoureuse.

Après avoir présenté les différents statuts sanitaires des animaux et leur zone respective d'hébergement, ce module vise à :

- Mettre en évidence les principes généraux d'organisation d'une unité animale : relations entre zones d'hébergement et locaux techniques, gestion des flux, marche en avant,
- Acquérir les démarches et les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une prophylaxie hygiénique et sanitaire rigoureuse,
- Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour assurer la maintenance du matériel, des équipements et des locaux.

L'importance des séances pratiques et des activités pluridisciplinaires illustre le caractère opérationnel de ce module qui doit se traduire par des mises en situations pratiques sur l'animalerie pédagogique.

Ces apprentissages sont ensuite confortés lors des séquences en milieu professionnel.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Présenter les principaux statuts sanitaires des animaux et les zones de confinement correspondantes**

1.1- Présenter les principaux statuts sanitaires des animaux.

1.2- Présenter les caractéristiques des principales zones de confinement.

► **Objectif 2 : Présenter les principes généraux d'organisation et d'utilisation d'une unité animale**

2.1- Présenter l'organisation générale de l'unité animale.

2.2- Expliquer les circuits de circulation du personnel, des animaux, du matériel, de l'approvisionnement et des déchets.

► **Objectif 3 : Mettre en œuvre en sécurité les différentes opérations de prophylaxie hygiénique et sanitaire**

3.1- Mettre en œuvre les mesures d'hygiène et de protection du personnel.

3.2- Présenter et mettre en œuvre les opérations liées au nettoyage, à la détergence et à la désinfection.

3.3- Mettre en œuvre les opérations liées à l'antisepsie.

3.4- Mettre en œuvre les opérations liées à la stérilisation.

3.5- Mettre en œuvre les opérations liées à l'utilisation d'un isolateur.

► **Objectif 4 : Assurer la maintenance du matériel, des équipements et des locaux**

APECITA	Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture
APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CNEA	Commission nationale de l'expérimentation animale
CNREEA	Comité nationale de réflexion éthique sur l'expérimentation animale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
DASRI	Déchets d'activités de soins à risque infectieux
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement
EMC	Enseignement moral et civique
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
GIRCOR	Groupe interprofessionnel de réflexion et de communication sur la recherche
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INRA	Institut national de recherche agronomique
MG	Module général
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MP	Module professionnel
PAO	Publication assistée par ordinateur
REFERENS	Référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SIDA	Syndrome de l'immunodéficience acquise
SPS	Situation professionnelle significative
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
TH	Titre hydrotimétrique
TIC	Technologies de l'information et de la communication

